



# Conseil de quartier de Serval - Beg Leguer

Réunion publique du 21/11/2014

## 1. Ouverture de la réunion

Florence Bonnaud remercie les habitants présents ainsi que les "officiels" :

- Christian Méheust, conseiller municipal référent pour le quartier ;
- Alan Diverres, directeur adjoint des services techniques ;
- Anaïs ALASSEUR, chargée de mission développement local à la Mairie de Lannion ;
- Les membres du bureau du Comité de quartier : Florence Bonnaud, présidente, Gérard Marchand, Jean Yves Le Pennec. Corentin Jain est excusé.

Pour vous aider à vous repérer sur les différents sites évoqués dans ce compte-rendu, voici un lien vers un plan interactif présent sur le site de la ville : <http://lannion.geoconcept.com/geoweb-lannion/portal.do>

## 2. Présentation du projet "Boîtes à livres"

Rachel Gauthier du Centre Social de Lannion présente le projet "Boîte à livres"

Le Centre social a pour mission d'être à l'écoute des habitants et de créer des projets avec eux et pour eux. Dans ce cadre, il veut favoriser la lecture toute l'année et la rendre accessible au plus grand nombre sans aucune contrainte.

En prenant exemple sur le système appelé "livres à pattes" instauré à la bibliothèque du Carré Magique, et avec l'intention de donner une suite à la participation du prix des lecteurs du Télégramme, le centre social veut créer sur le domaine public, des espaces appelés boîtes à livres dans tous les quartiers dont Serval-Beg Leguer.

Le principe de fonctionnement consiste à pouvoir à tout moment prendre un livre, le ramener ou le remplacer par un autre.

L'espace matériel est à créer. La boîte à livres sera installée en extérieur, sur l'espace public. Le prototype de cette boîte est en cours de réflexion, par le biais des élèves de la classe de SEGPA du collège Charles Le Goffic. Ils travaillent sur des maquettes de boîtes pouvant contenir une quarantaine de livres et une dizaine de revues. La question de l'étanchéité fait partie du cahier des charges qui leur a été donné.

Le financement de cette opération est assuré par la ville de Lannion.

Les partenaires du projet sont : La ville de Lannion (service culturel), le CCAS, la médiathèque, le Carré Magique, l'association DAT du collège.

La pause de la première boîte est prévue au printemps 2015.

### 3. Point sur le projet "Maison de quartier"

Alan Diverres fait le point sur l'avancement du projet de maison de quartier :

Le dépôt de permis de construire a été reculé afin d'ajouter au dossier des pièces qui pourraient plus tard éviter des recours (stationnement, acoustique). Le dépôt devrait intervenir avant Noël, les travaux commencer en mars 2015.

Le projet reste inchangé et le retard ne pose pas de problème quant au financement.

#### Remarques sur ce projet :

La conception a été faite en concertation avec les associations futures utilisatrices et pour répondre aux besoins de ces associations. Aussitôt le projet terminé, l'annonce de l'utilisation de cette salle par les enfants dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire a été faite. La salle est donc conçue pour un certain type d'activités, mais en partie au moins, elle sera utilisée pour des activités autres.

Le risque d'inadaptation est évident.

La question de la modification du projet en vue d'une adaptation à l'ensemble des activités pour lesquelles elle est prévue est posée.

A. Diverres répond que ni l'enveloppe financière ni le projet ne peuvent plus être modifiés. Ceci est confirmé par M. Méheust.

### 4. Occupation des salles du quartier

L'association Servel Loisirs a dû transférer ses ateliers des lundis et jeudis après-midis au contre aéré de Beg Léguer pour permettre l'organisation des activités périscolaires... Elle a dû pour cela transférer du matériel qui était commun à d'autres ateliers et acheter certains autres matériels. De plus, certaines personnes ont cessé ces activités pour cause d'éloignement.

Or, il s'avère qu'aucune activité périscolaire n'est organisée dans la salle Fougères.

Pourquoi alors avoir déplacé les ateliers de Servel Loisirs ?

La réponse de M. Méheust porte sur les points suivants :

La situation est effectivement anormale.

Les TAP, récemment mis en place, se sont globalement bien déroulés jusqu'à présent, mais c'est une organisation compliquée.

Une réflexion rapide doit être mise en place pour résoudre ce problème.

### 5. Problèmes dans les différentes voies de circulation du quartier

#### Rue du Calvaire

Les habitants font le constat récurrent de très nombreux excès de vitesse, du non respect de la limitation à 30 km à l'heure et posent la question de savoir s'il faudra un réel souci pour qu'une intervention ait lieu.

Ces problèmes s'accroissent du fait de l'augmentation du nombre de voitures et de l'intensification du trafic depuis et vers Beg Léguer.

De toute évidence, les panneaux de limitation de vitesse ne résolvent absolument pas le problème ; seuls des dispositifs de ralentissement pourraient avoir une efficacité.

De plus, l'état de la chaussée ainsi que l'ensemble de l'espace sont dans un état d'abandon par rapport à d'autres quartiers de la ville.

Il a été signalé aussi que les poteaux électriques obligent les groupes d'enfants qui circulent dans le bourg à s'écarter et à descendre du trottoir, ce qui peut présenter un danger. C'est également le cas pour les personnes qui circulent avec des poussettes.

Éléments de réponse de M. Méheust :

Un aménagement du bourg devrait contribuer à résoudre ce problème. La réflexion sur cet aménagement doit permettre de trancher entre deux options :

- Le bourg doit-il être un bourg "de passage" ou un bourg "de vie" ?
- Cet aménagement est prévu (programme pluri annuel), mais les restrictions budgétaires à venir sont telles que sa réalisation n'est pas du tout certaine d'autant que les demandes sont nombreuses.

M. Méheust s'engage à défendre le projet auprès de la municipalité.

Le projet n'engage pas seulement la mairie de Lannion. Concernant l'effacement des réseaux, EDF est engagée, et pour d'autres aménagements, le département ou LTC sont partie prenante.

Question : la réflexion sur cet aménagement du bourg doit-elle attendre le budget ou démarrer dès maintenant ?

### **Rue Yves Marie Herviou (rue partant de l'église et rejoignant la départementale en passant par l'arrière des établissements RAUB)**

Les deux "cédez le passage" dans cette rue semblent poser problème. Des participants demandent à ce que cette rue soit prioritaire.

### **Chemin de Ker Faout (contournement de l'aéroport)**

Cette voie est étroite. La vitesse y est très souvent élevée et des véhicules de fort tonnage la fréquentent.

Une limitation du tonnage et de la vitesse à 50 km/h est demandée.

Christian Méheust souligne que le fait d'autoriser les véhicules lourds à circuler sur cet axe permet de délester le boulevard d'Armor qui se situe dans une zone avec une forte densité de population.

Toutefois, ce point avait déjà été abordé lors de la précédente réunion publique. Une limitation de vitesse à 50km/h pour les poids lourds avait été évoquée.

### **Chemin de la fontaine des 5 plaies**

Le ruissellement des eaux dans ce chemin très fréquenté notamment lors de visites guidées crée un ravinement important.

Une solution pour sécuriser ce chemin est demandée. Il est suggéré de créer un caniveau au milieu pour faciliter l'écoulement de l'eau.

### **Cheminement piétons**

Le cheminement pour piétons aménagé le long de la route de Trébeurden est encombré de véhicules en stationnement, si bien qu'il ne peut pas remplir correctement sa fonction initiale.

Une demande d'aménagement pour empêcher ces stationnements est exprimée.

### **GR**

Les chemins de randonnée de Beg Léguer présentent un très grand intérêt, mais leur état les rend difficiles à pratiquer et parfois dangereux, d'autant qu'ils sont fréquentés par des cavaliers dont les chevaux causent des dégâts s'ajoutant au ravinement.

Le chemin de halage est "encombré" de crottin de cheval.

Réponse : Un entretien est pratiqué régulièrement, mais pas toujours coordonné avec l'entretien pratiqué par d'autres communes.

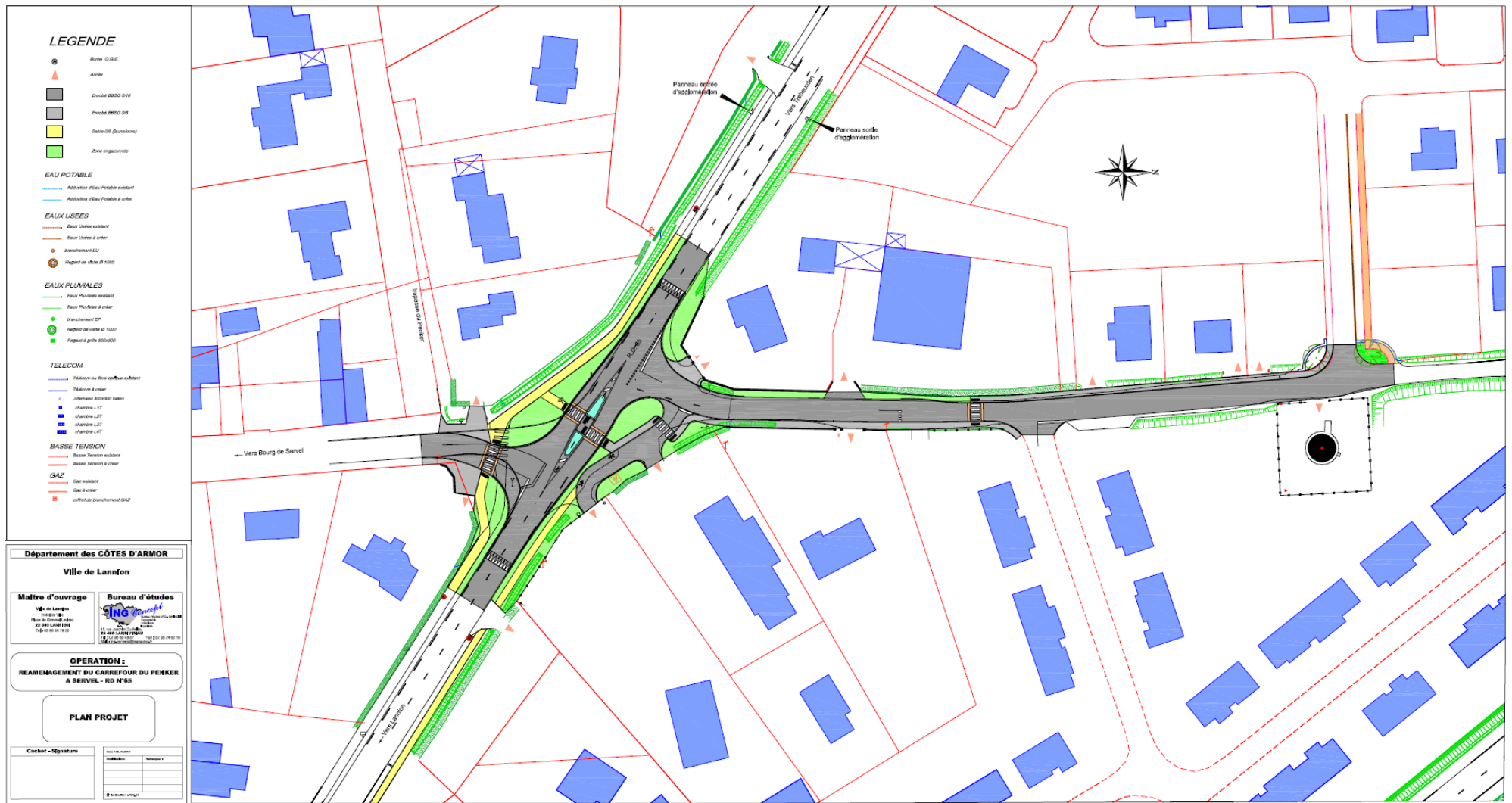
La compétence concernant cet entretien devra devenir communautaire.

### **Création d'une commission Vitesse-signalisation**

La création d'une commission chargée de réfléchir aux problèmes de circulation et d'excès de vitesse est demandée. Il y a accord de principe. Les modalités de fonctionnement et la composition sont à définir.

## 6. Présentation du projet d'aménagement du carrefour du Penker

Anais Alasseur présente le projet tel qu'il a été défini et présenté aux habitants du quartier.



L'objectif est de limiter la vitesse et de faciliter les traversées et les entrées sur la voie.

La limitation de vitesse à 30 km/h sera assurée par un passage surélevé et un dévoiement de chaussée avec îlot central. Cela facilitera l'engagement sur cette route.

Un cheminement piéton est prévu, et le carrefour sera éclairé.

Le chemin entre ce carrefour et la route de Pleumeur pourrait être mis soit en sens unique, soit fermé à l'autre extrémité (direction Pleumeur). Cette dernière solution ayant l'approbation des résidents du secteur. Toutefois, des voix se sont élevées dans l'assemblée car il y aura, pour l'une et l'autre de ces deux propositions, un report de la circulation sur le carrefour de Kerpabu.

La demande de limiter la vitesse entre ce carrefour et le carrefour de Kerpabu a été formulée.

## 7. Travaux divers d'entretien et de protection

### Mise au tombeau

La ville fait des efforts pour la maintenance du patrimoine. Les travaux sont commencés. C'est compliqué du fait que des demandes de subventions du Conseil Régional ont été formulées et que les réponses tardent à venir.

### Beffroi de l'église

Quelqu'un signale que des travaux d'entretien sont nécessaires. Les services techniques vont réaliser ces travaux.

### Plantes invasives

Un développement de plantes invasives (Renouée du Japon) est signalé chemin de Kervouric.

Les services techniques s'en occupent.

Ne faudrait-il pas faire une information sur ces plantes ?

Un travail avec le bassin versant serait à engager.

### Protection des bâtiments scolaires

Des jeunes utilisent l'espace scolaire pour des jeux notamment de ballon. Une protection des bâtiments scolaires est suggérée.

### Panorama

Le développement de la végétation masque désormais la vue sur le Yaudet.

Cette végétation pousse sur un domaine privé. Ce sont les propriétaires qui peuvent faire les travaux d'élagage, il n'est pas possible de les y obliger, mais peut-être est-il possible de le leur demander...

Le tracé du GR va changer. Le Conservatoire du Littoral essaie pour cela d'obtenir des accords amiables ou essaie d'obtenir des expropriations.

### Ancien lavoir de Beg Léguer

Certains trouvent que ce lavoir présente des dangers pour les enfants. D'autres font remarquer qu'il est vraiment peu profond et que les dangers sont très limités.

### Salubrité autour du Saloon de Beg Leguer

Des riverains de cette propriété privée signalent la présence de débris et véhicules hors d'usage. Une démarche des Services municipaux est souhaitée pour inciter les occupants à nettoyer leur parcelle en attendant la démolition dans le cadre du lotissement qui démarre.

## 8. Tableau du suivi des travaux demandés

Un tableau de suivi des demandes exprimées va être activé.

Il comportera deux colonnes :

- A gauche les demandes
- A droite la suite qui a été donnée

Ce tableau apparaîtra sur le site de la ville.

Question : A propos du suivi des demandes, quid du marquage prévu rue de Kerwegan ?

## 9. Espace pour les jeunes

La demande est d'un espace de regroupement et de jeu est toujours d'actualité.

La proposition d'un groupe de travail associant des jeunes est formulée.

Contact : Anaïs, Florence.

## 10. Poste vacant au bureau

Un poste est vacant au bureau. Monsieur Nicolas de Montbel, ne pouvant être présent, s'est proposé par mail.

Aucune autre candidature ne se révèle. Nicolas de Montbel fera donc partie du bureau